3 QUESTIONS À

Christelle Ratignier-Carbonneil
Directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est

POURQUOI LES DÉMARCHES D'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ SONT-ELLES SOUTENUES PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST ?

Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression, etc.), l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit, etc.), constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement liés à la qualité de nos environnements de vie.

Les démarches d'Urbanisme favorable à la santé (UFS) visent, d'une part, à minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risque pour la santé et ; d'autre part, à maximiser les opportunités de prévention et de promotion de la santé liées au territoire.

Ces démarches favorisent donc les synergies entre les actions de santé publique, la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que la lutte et l'adaptation au changement climatique. Il ne s'agit pas d'une démarche ou d'une injonction supplémentaire, mais d'un moyen de prolonger et renforcer les considérations et les efforts en faveur de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des personnes, en offrant notamment un cadre pour comprendre et se saisir des interrelations entre aménagements, déterminants de santé, état de santé des populations et environnement.

Agir pour un Urbanisme favorable à la santé, c'est (re)mettre la santé au cœur des politiques publiques, c'est travailler ensemble de façon transdisciplinaire mais aussi avec les habitants, et ainsi agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce sujet est donc naturellement au centre des préoccupations de l'Agence régionale de santé (ARS).

COMMENT CE SUJET EST-IL POSITIONNÉ DANS LA STRATÉGIE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ?

La promotion d'un UFS est inscrite depuis 2018 dans les priorités du Plan régional santé environnement (PRSE) qui est co-piloté par l'ARS, la région Grand Est et la Dreal. Il apparaît de façon encore plus importante dans le 4e PRSE signé fin 2023.

Le Schéma régional de santé 2023-2028 intègre l'UFS désormais dans sa 1ère priorité relative à la maîtrise des effets des changements climatiques sur la santé des populations. Nous ambitionnons de positionner ce sujet et plus globalement celui des environnements favorables à la santé dans les territoires, en l'intégrant dans l'ensemble des Contrats locaux de santé (CLS) qui sont signés avec les collectivités. En effet, les dynamiques qui se construisent à l'occasion de l'élaboration et de la mise en œuvre des CLS sont propices pour évoquer et co-construire des projets répondant aux critères d'un UFS.

DE QUELLES MANIÈRES L'ARS TRADUIT CETTE AMBITION ? COMMENT PEUT-ELLE ACCOMPAGNER LES ÉLUS/COLLECTIVITÉS ?

Tout d'abord en faisant monter en compétences nos équipes et nos partenaires pour partager une culture commune sur l'UFS, et ainsi mieux identifier et renforcer les synergies possibles entre les acteurs et les dispositifs. Parce qu'il se passe déjà beaucoup de choses dans les territoires !

L'ARS est présente dans les territoires au travers de ses délégations territoriales. Elle peut ainsi accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans des démarches d'UFS en leur offrant conseils et ressources.

De plus, l'ARS souhaite pouvoir encourager ces pratiques en offrant une aide financière, non pas à la réalisation mais plutôt à l'accompagnement de projets et au financement d'études préalables : diagnostics, démarches participatives ou encore évaluations d'impact en santé (EIS), qui permettent d'orienter les projets afin qu'ils maximisent l'exposition des populations à des facteurs favorables à la santé.

Elle souhaite, en ce sens, pouvoir valoriser les actions et projets inspirants, et conforter leur évaluation pour en tirer des données probantes, des conclusions qui peuvent servir de base utile à la prise de décision.

Pour atteindre ces objectifs, l'ARS pourra notamment s'appuyer sur l'expertise des agences d'urbanisme de la région, avec lesquelles un partenariat se poursuit depuis 2022.

L'intersectorialité étant l'essence même de l'UFS, la construction d'espaces désirables et protecteurs de santé (humaine et des écosystèmes) ne pourra se faire sans le renforcement des partenariats et du dialogue entre les différents acteurs. L'UFS est l'affaire de tous !